

CRESSY sur SOMME

Compte-rendu de Conseil Municipal

SEANCE DU 8 MARS 2016

Président : M. RAULO Jean-Pierre , Maire.

Secrétaire de séance : M. CHANDIOUX Sylvain

Présents : Mmes DUMAGNY Sandrine- MELIS Greet- PERRIN Christine- VIARD Sandrine.

MM . RAULO Jean-Pierre-BOUILLER Jean-Paul- CHANDIOUX Sylvain- DEGOUZEL Guy - GOUNEAU Didier -LACOMBRE Thierry - SOTTY Bertrand.

Absents : néant

LE CONSEIL MUNICIPAL :

1°- Approuve le compte administratif de la commune pour l'exercice 2015 qui laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et d'investissement 2015 de 110.011,76 € , avec un excédent global de clôture fin 2015 de 401.678,62 € .

2°- Approuve le compte administratif du service d'assainissement pour 2015 qui laisse un excédent global de fonctionnement et d'investissement 2015 de 1830,90 € , avec un excédent global de clôture de 31.634,57 € .

3°- Approuve les 2 comptes de gestion du Receveur pour ce même exercice.

4°- Vu la non réouverture du local commercial de la coopérante , accepte de rembourser à Mme BIZET les frais EDF et SAUR de la partie commerciale sur l'année 2015 , soit la somme de 184,63 € pour la SAUR et 241,98 € pour l'EDF.

5°- Autorise le Maire à contracter un prêt de 240.000 € auprès de l' Agence France Locale au taux de 1,1425 % sur 15 ans , remboursable semestriellement , afin de financer les travaux de réhabilitation de la maison bourgogne en 4 logements locatifs.

6°- Décide de faire élaguer 2 érables et 1 saule pleureur dans le haut de l'espace vert par M. Gendrel . Voit avec lui pour les peupliers à redescendre de hauteur suivant devis proposé .

7°- Etudie les devis pour la modification des toilettes de la salle communale dans le cadre de l'accessibilité , et décide de demander d'autres devis aux entreprises.

8°- Accepte le renouvellement du contrat de maintenance informatique auprès de JVS Mairistem pour une durée de 3 ans sur site à compter du 1° Juin 2016.

9°- Donne son accord pour la création d'un poste d'agent communal en contrat CDD de 3 mois pour accroissement d'activité . Cet emploi a été attribué à M. LALLEMAND Arnaud de Nangy (74) .

10°- Prend connaissance du Courrier de la FCPE de Bourbon Lancy , et donne son accord pour participer au financement de l'achat du matériel scolaire des enfants de la commune de Cressy qui fréquentent le collège de bourbon Lancy .

11°- Accepte la participation de la commune au Fonds Solidarité Logement (FSL) pour une cotisation de 0,35 € par habitant en 2016.

12°- Prend connaissance de diverses communications faites par le Maire.

CRESSY , le 10 mars 2016

Le Maire

Jean- Pierre RAULO